

J'espère que ma lettre ne vous causera pas d'ennuis. Faites aux autres, etc. Vous souhaitant toutes sortes de prospérités, je demeure,

Votre ami,

J.-G.-H. BERGERON.

P. S.—Veuillez nous rappeler, ma femme et moi, au souvenir de lady Tupper.

J.-G.-H. B.

Les honorables députés voient que j'avais assez bien prévu la ligne de conduite que nos adversaires politiques ont adoptée. Voici la réponse à la lettre ci-dessus :

BUREAU DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,
OTTAWA, 12 novembre 1895.

MON CHER BERGERON.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 courant, touchant l'affaire Shortis. Soyez convaincu que j'étudierai ce dossier avec tout le soin possible. Merci de vos bons souhaits, et en retour, mes vives amitiés à madame Bergeron et à vous-même. Ma femme serait heureuse d'unir ses souhaits aux miens, si elle savait que j'écris.

Je demeure toujours bien

sincèrement à vous,
CHARLES-HIBBERT TUPPER.

Ma deuxième lettre est datée de Montréal. Il m'était impossible de comprendre pourquoi on accorderait la commutation de la peine de mort. Mais j'appris qu'on multipliait les efforts dans ce sens, qu'on faisait signer des pétitions, que même des délégations s'étaient rendues à Ottawa, et l'on m'informa à ce moment, qu'il était venu d'Irlande d'immenses pétitions. J'écrivis donc de nouveau :

(Confidentielle.)

15 RUE SAINT-JACQUES,
MONTRÉAL, 14 décembre 1895.

À l'honorable

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

MON CHER AMI.—Comme je vous par les journaux qu'il se fait de grands efforts pour obtenir la commutation de la peine de mort prononcée contre Shortis en un emprisonnement perpétuel, je désire de nouveau rappeler à votre souvenir ce que je vous ai écrit de Chicago, vous demandant que la loi soit appliquée.

La commutation de la peine de mort aurait le plus terrible effet, et cela d'autant plus, que le père du prisonnier est riche.

Espérant que la loi sera appliquée suivant la teneur du verdict du juré et le jugement du tribunal, je demeure,

Bien sincèrement à vous,
J.-G.-H. BERGERON,

Voilà donc l'attitude que j'ai prise au sujet de cette affaire. Mais comme on a répandu dans le public des rumeurs dénuées de tout fondement, et que certains personnages en vue ont cru de voir y ajouter foi, j'en dirai un mot ici, au risque d'en nuier la Chambre, car il est bon qu'elle sache le genre de guerre que nous avons à soutenir et à laquelle il faut nous préparer. On a donc dit que madame Shortis étant irlandaise et ma femme l'étant également, ma femme aurait présenté madame Shortis à lady Aberdeen. On ajouta sérieusement foi à cette rumeur, au point que le maire de Valleyfield, M. Loye, un de mes anciens amis et conservateur convaincu, est hostile à ma candidature, uniquement, me dit-on, en rais n de cette affaire de Shortis, ce qui me justifie, à mon avis, d'avoir fait allusion à cette rumeur et de l'avoir réfutée. Je tiens à affirmer ici—et tous ceux qui me connaissent savent que l'on peut me croire sur parole—que jamais de ma vie je n'ai dit un seul mot, soit à M. Shortis, soit à madame Shortis. Je les ai vus en cour, mais jamais je ne leur ai dit un seul mot. Voilà qui paraît bien étrange.

Mme Shortis a vu nombre de personnes relativement à cette affaire ; elle est allée voir les ministres de la Couronne, les magnats de nos chemins de fer

et les présidents de nos grandes corporations ; en un mot, comme l'a dit le chef de l'opposition, elle a fait tout ce qu'une mère peut faire dans de semblables circonstances, et cependant, jamais elle n'est venue chez moi. La maison où elle logeait et ma maison d'habitation à Beauharnois ne sont séparées que par une légère distance, et j'ignore pourquoi elle n'est jamais venue chez moi. Si elle était venue, je l'aurais accueillie avec beaucoup d'égards, car j'éprouvais une vive sympathie pour elle. Mais elle n'est pas venue, et par conséquent, je n'ai jamais communiqué directement ou indirectement, soit avec elle, soit avec son mari. Il me semble que cela règle la question en ce qui me concerne.

Maintenant, avant de clore mes observations, je me demande s'il est possible qu'au Canada, la politique ait dégénéré au point qu'il faille se servir de telles armes dans les luttes ? Est-il possible qu'un parti politique, ne comptant plus ni sur le mérite de sa cause, ni sur ce qu'il peut proposer au peuple s'abaisse jusqu'à se servir d'armes semblables, afin d'assurer la défaite d'un candidat dans un comté, ou du gouvernement dans le pays ? Tant que l'honorable député de L'Islet (M. Tarte) a répété ces rumeurs dont, paraît-il, il fait grand usage aux petites réunions, non seulement à Valleyfield, mais à Beauharnois, je n'en ai en cure, car je le rencontrerai souvent en présence de mes électeurs. Mais je n'aurai pas souvent le plaisir de rencontrer mon honorable ami, le chef de l'opposition.

Or, j'ai un grief sérieux à formuler ici, et si j'ai attendu au dernier moment pour le formuler, c'est que je m'attendais toujours à voir quelque membre de l'opposition venir proposer à la Chambre une motion relative à cette affaire. Voilà donc des hommes qui affirment que la vénalité préside aux tribunaux criminels du pays ; voilà, dis-je, des hommes occupant de hautes positions sociales au pays, qui nous disent qu'on a dépensé \$60,000 pour sauver la tête de Shortis, et ces hommes n'ont pas le courage de venir en plein parlement répéter leurs affirmations sur leur propre responsabilité de députés dans la Chambre même où se trouvent ceux qui peuvent leur répondre. Voilà une des raisons qui m'ont poussé à prendre la parole, afin de bien définir mon attitude sur cette question, et en outre, parce que veux faire retomber sur la tête même des auteurs des insinuations en question toute la responsabilité de leurs actes.

Je regrette d'avoir parlé si longuement, à la veille même de la prorogation.

M. LAURIER Je répondrai d'abord aux dernières observations de mon honorable ami, le député de Beauharnois (M. Bergeron), lorsqu'il a dit qu'il s'attendait à voir l'opposition proposer à la Chambre une motion au sujet de cette affaire. L'honorable député avait raison de s'attendre à ce que l'opposition fût prête à proposer une motion en cette affaire, et si elle ne l'a pas fait plus tôt, c'est simplement parce que, comme tout le monde le sait, il a été impossible de signaler à l'attention de la Chambre une foule de choses qui auraient dû l'être, pour des raisons que tous connaissent, et en partie, parce que mon honorable ami lui-même m'avait dit qu'il avait l'intention d'amener cette question sur le tapis et de m'en avertir régulièrement, et je l'ai toujours attendu depuis.

M. BERGERON : J'ai averti mon honorable ami il y a deux ou trois jours.